



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Lois

Question écrite n° 122144

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur la mise en oeuvre de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure. En effet, il semblerait que les décrets d'application des articles 14, 18, 21, 25-II alinéa 4, 94-IV alinéa 3, 94-V alinéa 8, 120-II, 120-III, 133 et 140 de ce texte, n'aient pas encore été adoptés à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122144

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3669